



06



15

21 Sommaire



23

04 Crolles à vivre

- *Portes ouvertes chez les artistes de Chartreuse*
- *Passeports et cartes d'identité : un nouveau service public en mairie*
- *Le parc est en fête !*
- *Des conseils pour bien vieillir chez soi*
- *Le printemps des pique-niques*
- *Données personnelles : La Ville s'engage pour une protection accrue*
- *André Coulon ou l'épithète homérique*
- *Le marais de Montfort, un espace à (re)découvrir*
- *Eborn étend son réseau à Crolles*

17 Conseil municipal

18 Expression politique

18 Territoire

- *Le lac de la Terrasse est ouvert*

19 Associations

- *Pour tout connaître du moulin*

20 Sports

- *Le basket au top !*
- *Le hand jusqu'au bout*
- *Les jeunes badistes assurent*
- *Faites du sport : rendez-vous le 1^{er} septembre !*

21 C' pour les jeunes

- *Séjours été*

23 Culture

- *La M*

24 Regard



Au moment d'écrire les lignes de cet édit, des gens du voyage se sont une nouvelle fois installés illégalement dans le parc Jean-Claude Paturel et nous avons porté plainte. Nous subissons pour la troisième année consécutive ce type d'intrusion qui provoque, à juste titre, l'agacement des riverains et des habitués du parc, lassés de se voir privés d'un espace public qui doit profiter à tous. C'est pour répondre directement à leurs questions que je les ai conviés en réunion publique trois jours après l'installation. J'ai pu leur expliquer de vive voix la position du Maire et de la commune sur ce sujet sensible.

Je leur ai redit les efforts mis en œuvre pour empêcher l'accès au parc, la pose de barrières et de gabions scellés au sol, l'aménagement de fossés, qui demandent, preuve en est, d'être encore renforcés. Je leur ai expliqué le temps passé à négocier avec les familles pour qu'elles respectent les règles communes de salubrité, de sécurité et de voisinage. J'ai aussi exposé notre travail mené sans relâche pour trouver d'autres solutions, telles que la remise en état d'un terrain communal situé près de la déchetterie. Ce site pourrait offrir une réelle alternative en cas de nouvelle tentative d'installation dans le parc.

Cette initiative, je l'ai prise alors que Crolles remplit déjà ses obligations légales. En effet, depuis plusieurs années, la commune joue pleinement son rôle d'accueil (obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants), en mettant à disposition l'aire gérée par la communauté de communes près de l'échangeur autoroutier. Mais cette solution ne suffit pas. Il y a urgence à trouver des alternatives pour atteindre les 250 à 300 places qu'exige le schéma directeur départemental sur l'ensemble du Grésivaudan. Tant que nous n'atteindrons pas ce chiffre, nous courrons toujours un risque d'occupation illicite à Crolles, Lumbin, La Terrasse ou Le Touvet. Bruno Caraguel, conseiller communautaire délégué aux gens du voyage, travaille pour trouver des solutions. Mais souvent, il partage mon exaspération quand la rigidité de certains services de l'État l'empêche de les concrétiser.

Ceci étant, vous l'aurez compris, cette exaspération n'enlève rien à ma détermination. Je continuerai d'agir et d'interpeller sans cesse les autorités compétentes jusqu'à ce que cessent ces intrusions forcées au parc Jean-Claude Paturel. Je le ferai avec les moyens qui sont les miens pour préserver la tranquillité de cet espace de vie au cœur de la ville.

Pour finir sur une note plus positive, j'espère que le samedi 23 juin, la Fête du parc battra son plein. Une fois de plus, le dynamisme des associations donnera à cette fête les tonalités d'un grand événement populaire. Le programme entièrement gratuit et haut en couleurs vous est présenté dans ce magazine. J'espère que vous serez nombreuses et nombreux à participer et à profiter de ce lieu tant apprécié.

Très chaleureusement,

PHILIPPE LORIMIER,
Maire de Crolles